



## REGLEMENT FINANCIER



### La contribution des familles

La contribution des familles est destinée à financer les investissements immobiliers et les équipements nécessaires au bon fonctionnement de l'école.

Le montant de la contribution pour l'année scolaire 2018/2019 est établie à **270 € / an / enfant**. Cette somme globalise :

- La rétribution scolaire
- Les livres et fichiers du CP au CM2
- Les frais de catéchèse et de culture chrétienne.
- La cotisation UDOGEC

Cette année chaque enseignante prévoit les fournitures nécessaires pour les élèves. L'ensemble vous sera refacturé au début de l'année.

Contribution/an/enfant	270 €
Mensualisation sur 10 mois (de septembre à juin)	27 €

### Accueil périscolaire

Horaires : le matin de 7h30 à 8h45 ; l'après-midi de 16h30 à 18h45

Tarifs : L'AEJF (Animation Enfance Jeunesse Foyenne) propose l'accueil périscolaire ainsi que l'accueil des mercredis et des petites vacances. Tarif périscolaire : 1.80€ / heure

Pour toute question vous pouvez prendre contact au numéro suivant : 02 51 22 59 13.

### Restauration scolaire

Le service de restauration, assuré dans la salle des fêtes de la commune, est géré par la municipalité.

#### Inscription/tarifs

L'achat des tickets repas se fait à la mairie : à l'unité 3.70 euros ou 3.20 euros en carnet soit 32 euros le carnet de 10 tickets. Il est obligatoire que chaque enfant fréquentant le service soit muni le jour même de son ticket. En cas de changement de dernière minute pour votre convenance personnelle, le repas sera tout de même facturé. En cas de maladie et sous justificatif (appel devant être passé à l'école avant 9h10), le repas sera alors déduit.

Pour toute question en rapport avec le fonctionnement du Restaurant Scolaire, vous pouvez prendre contact au numéro suivant : 02 51 96 47 56

Ils pourront également vous fournir le règlement de la cantine scolaire ainsi qu'une fiche d'inscription.

### Activités et sorties pédagogiques

Il pourra être demandé en cours d'année une participation pour diverses activités pédagogiques se déroulant dans l'école ou hors de l'école. Cette participation sera fixée en fonction de la sortie ou de l'activité organisée par l'équipe éducative.

Si une classe découverte est organisée, les modalités financières seront présentées aux parents d'élèves concernés.

## Modalités financières

- Le mode de règlement mis en place par l'école, pour en faciliter la gestion, est **le prélèvement bancaire**,
- Le prélèvement bancaire s'effectue au début de chaque mois, suivant le mois échu
- Les mandats de prélèvement de l'année précédente sont reconduits automatiquement,
- Tout changement de coordonnées bancaires doit être signalé dans les meilleurs délais,
- Les nouvelles familles doivent faire parvenir leur RIB/IBAN au plus tard dans les 15 jours qui suivent le 1<sup>er</sup> jour de classe de leur(s) enfant(s) afin d'établir le mandat SEPA de prélèvement,

### Contribution des familles :

Vous pouvez opter pour un paiement en une seule fois en début d'année scolaire ou échelonner sur 10 mois.

### Départ en cours d'année :

En cas de départ en cours d'année, la contribution des familles sera recalculée au « prorata temporis ».

### Impayés :

L'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées. En cas de défaut de paiement l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève pour l'année scolaire suivante.

*Cependant, en cas de difficultés financières, vous pouvez prendre contact avec le chef d'établissement afin de trouver ensemble une solution en toute discrétion.*

Virginie PETITGAS  
Chef d'établissement

Marie GAUTREAU  
Présidente de l'OGEC

### **Coupon réponse à retourner pour le lundi 2 juillet :**



NOM..... PRENOM.....

Je souhaite régler ma contribution scolaire :

- Chaque mois – le 1<sup>er</sup> prélèvement interviendra début octobre et le dernier mi-juillet.  
*Pour les nouvelles familles, veuillez nous faire parvenir un RIB dès la rentrée.*
- En une seule fois en début d'année scolaire (270 € prélèvement début octobre)

Fait à : ..... le : .....  
Signature